

	Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle CEIPI
	Center for International Intellectual Property Studies
	Institut für internationale Studien des geistigen Eigentums
	Université de Strasbourg

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(en cas de prise en charge financière par l'employeur)

Entre les soussignés :

- d'une part,

l'Université de Strasbourg, 4 rue Blaise Pascal CS 90032 Strasbourg cedex
Déclaration d'activité enregistrée sous le n°4267 04090 67 auprès du Préfet de Région Grand Est
N° SIRET : 130 005 457 00010 - APE/NAF : 8542Z
Composante : CEIPI – Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle
Adresse : 7, rue de l'Ecarlate CS 20024 F-67082 Strasbourg Cedex
Représentée par Mme Frédérique BERR0D, Présidente de l'Université de Strasbourg

- et d'autre part l'Etablissement (le client) :

.....
.....
.....

SIRET / INSEE :

Représenté par *Nom du signataire et fonction dans l'entreprise ou l'organisme*
.....

Adresse d'envoi de la facture (si différente) :
.....
.....
.....

Merci de nous transmettre, avant le début du cours, votre bon de commande et/ou les documents relatifs à la prise en charge de la formation par un autre organisme.

Il est convenu ce qui suit en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie et notamment des articles L6353-1 et D6353-1 du Code du travail :

ARTICLE 1 : OBJET

Le CEIPI-Université de Strasbourg organise la formation intitulée :

- **Formation de base en droit européen des brevets « Derk Visser » (Modules A à G du Study Guide)**
(en langue anglaise)

La réalisation de cette formation est confiée au CEIPI, 7, rue de l'Ecarlate CS 20024 F-67082 Strasbourg Cedex.

ARTICLE 2 : NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DES FORMATIONS

Cette formation entre dans le cadre de l'article L.6313-1 du Code du travail.

L'action de formation se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. L'ensemble des informations relatives à cette formation faisant l'objet de cette convention figure dans l'annexe mise à disposition du client, notamment les objectifs, la durée, le contenu/programme, les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée (moyens pédagogiques et techniques, modalités de contrôle des connaissances), les modalités de déroulement de l'action, les titres ou références de(s) personne(s) responsables(s) de la formation, les prérequis éventuels (niveau de connaissances préalables nécessaires).

Un certificat de réalisation peut être délivré à l'issue de la formation.

ARTICLE 3 : BÉNÉFICIAIRE DE LA FORMATION

La formation sera suivie par la personne suivante :

Titre: M. Mme

Nom: Nationalité:

Prénom : N° tél :

Date de naissance : E-mail:

Spécialité: chimie mécanique (A titre informatif)

Profession :

Autorise le CEIPI à inclure son nom, son employeur et son adresse email dans la liste des participants qui sera communiquée aux autres participants et intervenants Oui Non

Consent à recevoir par email des informations sur d'autres formations dispensées par le CEIPI Oui Non

Consent à recevoir par email des informations sur l'Association des Anciens Oui Non

La présente convention doit nous être retournée accompagnée du « Questionnaire besoins » disponible sur la page dédiée à cette formation sur notre site.

ARTICLE 4 : CHOIX DES OPTIONS DE FORMATION

Cochez le lieu de la formation :

Lieu de la formation :

En ligne* – début de la formation Janvier 2026

Les cours en ligne sont susceptibles d'être enregistrés pour mise à disposition ultérieure aux participants.

* Veuillez vous référer à l'annexe pour toute information complémentaire sur la formation.

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS FINANCIERES

*Nous attirons votre attention sur la proposition d'un tarif préférentiel pour les participants qui s'inscrivent **jusqu'au 31 décembre 2025** (Tarif « Earlybird »). Grille des prix ci-dessous.*

Frais d'inscription pour une année :
<input type="checkbox"/> Inscription jusqu'au 31 décembre 2025 : 1600.00 €**
<input type="checkbox"/> Inscription à partir du 1^{er} janvier 2026 : 1700.00 €**

* Sous réserve de validation des instances universitaires. Ces montants sont des prix nets car l'Université n'est pas assujettie au régime de la TVA pour cette action.

L'Etablissement (client) signataire, en contrepartie de l'action de formation réalisée, et à réception de la facture, s'engage à s'acquitter du montant à sa charge conformément aux conditions générales de vente.

L'Université de Strasbourg, en contrepartie des sommes reçues, s'engage à réaliser l'action prévue dans le cadre de la présente convention ainsi qu'à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

ARTICLE 6 : DIFFÉRENDS ÉVENTUELS

A défaut de résolution amiable, les différends résultant de l'application de la présente convention seront soumis à l'appréciation du Tribunal de Strasbourg compétent.

ARTICLE 7 : PRISE D'EFFET ET DURÉE DU CONTRAT

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature par les parties. Elle est valable jusqu'à extinction des obligations réciproques des parties.

En signant cette convention, les signataires attestent avoir pris connaissance des conditions générales de vente, du règlement intérieur à destination des stagiaires et de la notice concernant le traitement des données en cas d'enregistrement, et en accepter les termes. Ces documents sont téléchargeables sur la page suivante <https://www.ceipi.edu/le-ceipi/conditions-generales-de-vente-et-reglement-interieur>. Ils peuvent également être fournis sur simple demande.

Fait à Strasbourg, le

Pour l'Université de Strasbourg

Madame la Présidente

Frédérique BERROD

Par délégation

Le Directeur Général du CEIPI

Monsieur Yann BASIRE

Fait à, le

Etablissement (client):

(Nom, signature et cachet)

NB :

Les deux signataires « Participant » et « Etablissement (le client) » doivent être deux personnes différentes.

Si vous êtes à la tête de votre entreprise et que personne d'autre ne peut signer pour votre entreprise :

- *merci de signer dans les deux emplacements*
- *et de nous envoyer tout document officiel attestant de votre capacité à engager votre entreprise (par ex. le Kbis, un extrait SIRENE, les statuts de l'entreprise...)*

Merci de transmettre votre demande d'inscription à :

CEIPI-Section internationale

Anne-Catherine Brunck

Université de Strasbourg

Bâtiment Le Cardo

7, rue de l'Ecarlate CS 20024

F-67082 Strasbourg Cedex

Par email: brunck@ceipi.edu

Date limite de retour des documents :

➤ **Cours en ligne : 15 janvier 2026**